

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien pris connaissance de la pétition concernant l'aide financière offerte aux sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac présentée le 18 septembre dernier par la députée de Vaudreuil. Cette pétition demande au gouvernement du Québec de reconnaître que les inondations survenues à Sainte-Marthe-sur-le-Lac revêtent un caractère exceptionnel. Cette pétition demande également au gouvernement du Québec d'adapter le programme d'aide aux sinistrés et de leur offrir la possibilité de quitter leur propriété, et ce, en bénéficiant d'un dédommagement qui tiendrait compte de la valeur foncière de leur propriété avant les inondations.

D'emblée, rappelons que le gouvernement a, à ce jour, posé plusieurs gestes pour tenir compte du caractère exceptionnel de la situation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Mentionnons la nomination d'un haut fonctionnaire attitré spécifiquement au dossier, l'autorisation rapidement octroyée de réparer et de rehausser la digue, la participation financière du gouvernement dans les travaux susmentionnés, les dispositions particulières prévues dans le décret instituant la zone d'intervention spéciale ainsi que la mise en place d'un bureau d'aide et d'information aux sinistrés.


Concernant la digue, notre préoccupation est d'assurer que tous les moyens nécessaires soient déployés le plus rapidement possible afin d'assurer la sécurité future des résidents des zones affectées. Ainsi, le projet de digue de la municipalité vise un objectif cardinal, soit la sécurité des citoyens. De plus, le rôle de la digue est d'assurer la sécurité publique, mais aussi d'éviter que les Marthelacquois se retrouvent dans une situation similaire où ceux-ci doivent vivre à nouveau un stress psychologique et financier.

2...

En ce qui a trait à l'aide financière offerte aux sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, notre gouvernement a priorisé le traitement des réclamations soumises au ministère de la Sécurité publique, afin de permettre aux sinistrés de planifier et de réaliser leurs travaux de rénovation, le cas échéant. Nous avons agi afin d'accélérer la phase de rétablissement et nos résultats sont clairs : les indemnisations et l'aide financière sont traitées beaucoup plus rapidement qu'en 2017 sous l'administration du précédent gouvernement. Nous avons également diminué la bureaucratie dans le traitement des dossiers reçus. Notre gouvernement travaille diligemment afin d'améliorer encore davantage le processus de traitement des réclamations et nous continuerons à soutenir les familles affectées vers un retour à la normale.

Enfin, nous demeurons à l'écoute des besoins des sinistrés et nous analysons actuellement la situation afin de nous permettre de prendre rapidement les décisions les plus appropriées à cet égard.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST